



Colloque



L'accès à la justice de la personne vulnérable en droit interne

Vendredi 27 mars 2015

Besançon, Faculté de droit

En partenariat avec :



9 H Allocutions d'ouverture

Virginie DONIER, *Professeure de droit public, Université de Franche-Comté*

Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, *Maître de conférences HDR de droit privé et sciences criminelles, Université de Franche-Comté*

9 H 15 Propos introductifs : La vulnérabilité saisie par le droit

Michel BORGETTO, *Professeur de droit public Université Paris II, Directeur du CERSA*

L'accompagnement de la personne vulnérable dans l'accès à la justice

Sous la présidence de **Yves JEGOUZO**,
Professeur émérite de droit public, Université Paris I

Les mesures d'accompagnement**9 H 40 Les moyens de favoriser l'accès des personnes vulnérables à la justice administrative**

Olivier LE BOT, *Professeur de droit public, Université d'Aix-Marseille*

10 H La représentation :**▪ des personnes physiques vulnérables devant le juge judiciaire**

Catherine TIRVAUDEY, *Maître de Conférences de droit privé et sciences criminelles, Université de Franche-Comté*

▪ des personnes morales vulnérables devant le juge répressif

Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, *Maître de Conférences HDR de droit privé et sciences criminelles, Université de Franche-Comté*

Echanges avec la salle / Pause

Les acteurs de l'accompagnement**11 H Aide et défense des victimes d'accidents collectifs : rôles respectifs des associations**

Marie-France STEINLÉ-FEUEBACH, *Professeure émérite de droit privé et sciences criminelles Université de Haute-Alsace, CERDACC*

11 H 20 Le rôle des syndicats

Dominique ANDOLFATTO, *Professeur de science politique, Université de Bourgogne*

11 H 40 Le rôle du défenseur des droits

Nathalie GAVARINO, *Chef du pôle affaires judiciaires auprès du Défenseur des droits*

12 H Echanges avec la salle

Pause déjeuner

L'adaptation procédurale à la vulnérabilité du justiciable

Sous la présidence de **Gabrielle VONFELT**,
Magistrat, coordonnateur régional de formation de l'École nationale de la magistrature

L'adaptation par la création de juridictions spécialisées

14 H Les juridictions répressives pour mineurs

Philippe BONFILS, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université d'Aix-Marseille

14 H 20 Les juridictions sociales

Isabelle SAYN, Directrice de recherche au CNRS, Directrice du CERCRID

Echanges avec la salle

L'adaptation opérée devant et par les juridictions de droit commun

15 H L'adaptation du juge administratif à la particularité des contentieux sociaux

Virginie DONIER, Professeure de droit public, Université de Franche-Comté

15 H 20 L'action de groupe

Yves STRICKLER, Professeur de droit privé et sciences criminelles,
Université de Nice Sophia Antipolis

15 H 40 L'adaptation des règles de poursuites au regard de la vulnérabilité de la victime : le cas de la prescription de l'action publique

Alexandre GALLOIS, Maître de conférences HDR de droit privé et sciences criminelles,
Université de Rouen

16 H L'adaptation des règles de preuve à raison de la vulnérabilité du justiciable :

▪ en droit administratif

Aurore GRANERO, Maître de conférences de droit public, Université de Bourgogne

▪ en droit pénal

Haritini MATSOPOULOU, Professeure de droit privé et sciences criminelles,
Faculté Jean Monnet de l'Université de Paris-Sud 11

16 H 40 Les zones de non-accès au juge : l'ambiguïté du droit des étrangers face à la vulnérabilité

Sabine CORNELOUP, Professeure de droit privé et sciences criminelles,
Université de Bourgogne

17 H Echanges avec la salle

Clôture de la journée

L'accès à la justice de la personne vulnérable en droit interne

Ce colloque a pour ambition de s'interroger sur la prise en compte de la vulnérabilité du justiciable par le service public de la justice. Si des travaux ont déjà été consacrés à l'étude de la vulnérabilité saisie par le droit, peu d'entre eux se sont intéressés à la question de l'accès de la personne vulnérable au juge dans une perspective de droit comparé interne, visant à analyser et à comparer les dispositifs mis en œuvre devant le juge judiciaire et les mesures applicables devant le juge administratif. Le sujet traité dans le cadre de ce colloque permettra d'éclairer la problématique du droit à un recours effectif et du caractère subjectif de ce droit lié à sa faculté d'adaptation aux situations de vulnérabilité. Deux thématiques seront plus précisément abordées, thématiques qui se fondent sur une double perspective : celle du justiciable vulnérable face à la justice d'une part, et celle du juge placé face à une situation de vulnérabilité d'autre part.

La première demi-journée permettra ainsi de s'interroger sur la notion de justiciable vulnérable et de démontrer que la vulnérabilité n'est pas inhérente aux seules personnes physiques, les personnes morales peuvent également être placées dans une situation de vulnérabilité justifiant des mesures de représentation spécifiques. Pour autant, s'il existe, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales, des mesures d'accompagnement, celles-ci permettent essentiellement de compenser l'absence d'adaptation des règles qui régissent l'accès à la justice, elles disposent simplement d'un droit à l'accompagnement (droit qui peut se muer en obligation).

Au-delà de ce droit à l'accompagnement, la prise en compte de la différence qui découle d'une situation de vulnérabilité est parfois nécessaire au nom de l'égalité devant la justice, mais aussi au nom de la bonne administration de celle-ci. La seconde demi-journée visera alors à démontrer que le juge peut être en mesure de s'adapter à la particularité des situations qu'il a à connaître, que ces adaptations soient dictées par les textes ou insufflées par le juge lui-même. Les interventions permettront également de s'interroger sur la pertinence de l'existence de juridictions spécialisées et sur la capacité du juge de droit commun à s'adapter à la situation du justiciable.

Sous la direction :

Virginie DONIER, *Professeure de droit public, Université de Franche-Comté*
Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, *Maître de conférences HDR de droit privé et sciences criminelles, Université de Franche-Comté*

Contacts :

virginie.donier@univ-fcomte.fr
beatrice.laperou@univ-fcomte.fr

Inscriptions :

CRJFC : contact-crjfc@univ-fcomte.fr
03.81.66.66.08

Frais inscription : 60 €

Gratuit pour les étudiants, magistrats et enseignants-chercheurs de l'UFC et de l'UB

Lieu :

Amphithéâtre COURNOT
UFR des sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion
45 D Avenue de l'observatoire - 25030 Besançon cedex

Informations pratiques : crjfc.univ-fcomte.fr